

Budget de la sécurité Sociale : la Fédération s'oppose à toute mesure de hausse du reste à charge des patients

Alors que le Parlement débat du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la Fédération rappelle son opposition à toute mesure alourdissant la facture pour les personnes malades.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale est un texte que le Gouvernement présente chaque année au Parlement : il fixe les budgets et priorités de la Sécurité sociale, notamment pour la santé, les retraites et la protection sociale. Il définit notamment les ressources consacrées aux hôpitaux, aux soins, à la prévention et au remboursement des médicaments pour l'année suivante. Son contenu impacte donc directement le quotidien des usagers du système de santé : ainsi, c'est une période phare pour la Fédération, durant laquelle nous sommes particulièrement mobilisés pour défendre vos droits et intérêts.

Cette année, le PLFSS proposé par le Gouvernement nous inquiète profondément. Plutôt que d'investir dans la prévention et la qualité des soins, il comporte des mesures d'austérité qui risquent d'alourdir le reste à charge des personnes vivant avec une maladie chronique.

Parmi ces mesures, la création d'une franchise sur les dispositifs médicaux et le doublement des franchises et participations forfaitaires sont particulièrement préoccupantes. Pour les 4,4 millions de personnes vivant avec un diabète, elles pourraient entraîner une hausse du reste à charge estimée à +183 % en un an, en plus des dépassements d'honoraires et autres frais non remboursés déjà existants. Les patients en affection de longue durée, qui atteignent systématiquement les plafonds actuels, seraient les premiers pénalisés. Une situation inacceptable pour la Fédération.

Mais ce n'est pas tout : le PLFSS 2026 fait l'impasse sur les mesures de prévention les plus efficaces, pourtant essentielles pour limiter les complications et réduire les dépenses de santé à long terme. Aucune action n'est à ce stade prévue pour mieux encadrer la publicité pour les produits ultra-transformés, généraliser l'affichage du Nutri-Score ou instaurer une fiscalité sur les produits nocifs, comme les sucres ajoutés ou l'alcool. La Fédération Française des Diabétiques continue de soutenir la création d'une taxe sur les produits contenant des sucres ajoutés et appelle les parlementaires à la soutenir lors des débats.

Face à ce texte délétère pour les usagers du système de santé, la Fédération Française des Diabétiques ne reste pas silencieuse. Nous avons transmis nos observations et propositions aux parlementaires afin de protéger les patients et de garantir un accès aux soins équitable, et nous suivons de près l'examen du PLFSS pour que ces mesures d'austérité soient abandonnées.

La santé des patients ne peut pas se résumer à un simple calcul budgétaire. La Fédération continuera à porter la voix des personnes atteintes d'un diabète, pour que prévention, pertinence des soins et équité restent au cœur des politiques de santé. Ensemble, nous devons faire entendre notre exigence : un système de santé plus juste, durable et respectueux des patients.